

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les cours de thaï à l'Association Culturelle Franco-Thaï sont semi-extensifs en raison de 2h/séance – 30 séances/année scolaire (de mi-septembre à 1^e semaine de juillet). Le programme de chaque cours est conçu pour une année entière.

Les niveaux et les horaires proposés

1 ^e année (débutant)	1 ^e année (faux-débutant)	2 ^e année	3 ^e année
samedi 16h00 – salle 16	samedi 16h00 – salle 15	samedi 13h30 – salle 15	samedi 13h30 – salle 16
Vous ne parlez pas du tout thaï et vous souhaitez apprendre la base grammaticale et lexicale pour la communication courante. Le cours est dispensé en transcription phonétique	Vous parlez un petit peu thaï et vous souhaitez apprendre la base grammaticale et lexicale pour la communication courante. Le cours est dispensé en transcription phonétique	Vous pouvez déjà faire et comprendre des phrases de la vie de tous les jours et vous voulez apprendre à lire et à écrire. C'est l'année de passage à l'écriture thaïe.	La suite de 3 ^e année (niveau à voir en fonction des élèves)
places disponibles : 10	places disponibles : 6	places disponibles : 6	places disponibles : sur demande

** Les chiffres dans ce tableau représentent les nombres des places disponibles à l'ouverture du formulaire au 27 juillet 2020.

Le lieu de cours

La Maison Paroissiale de l'Église Saint Jean-Baptiste de Grenelle

13 place Étienne Pernet 75015 Paris

Accès : Métro ligne 8 (Félix Faure)

Bus 70 & 88 (arrêt Félix Faure)

Les tarifs et le frais d'adhésion

L'engagement est **ANNUEL**. Il existe deux tarifs :

- tarif normal : 475 € par an
- tarif étudiant : 237,5 € par an

Vous devez également **adhérer à l'ACFT** en tant que membre pour profiter des cours et de ses activités. Il existe 3 tarifs valables pour l'année scolaire entière.

- tarif individuel : 17 €
- tarif famille (ou couple) : 30 €
- tarif étudiant : 8,50 €

Pour la 1^e et la 2^e année, il faut également prévoir le prix de manuel d'autour de 20€ et 40€ respectivement

Le planning des cours

Tous les détails sur le planning se trouvent sur le site d l'ACFT

Les cours sont assurés chaque semaine à partir du 19 septembre 2020

LA PROCÉDURE ET LES CONDITIONS DE L'INSCRIPTION

1. Pré-inscrivez-vous en ligne

Utilisez le formulaire en ligne (*accessible du 27 juillet à 9h au 4 septembre 2020 à 22h*)

- Vous pouvez vous pré-inscrire seulement à une des classes proposées.
- *En cas de pré-inscriptions multiples, toutes vos inscriptions seront annulées.*

2. Envoyez un chèque pour valider votre pré-inscription

Envoyez un *chèque de 40€ à l'ordre de l'ACFT* pour confirmer votre pré-inscription à l'adresse suivante.

M. Supawat CHOMCHAN
APPT 335 ETG 5
10 rue du Général Exelmans
78140 Vélizy-Villacoublay

- *La date limite d'envoi des chèques de confirmation : le 4 septembre 2020* (la date du cachet de la poste faisant foi)
- Si votre nom-prénom figuré sur le chèque ne correspond pas à celui utilisé pour la pré-inscription en ligne, veuillez joindre un papier pour indiquer votre nom – prénom.
- *La pré-inscription ne sera pas prise en compte à défaut du chèque de 40€*
- *Le chèque ne sera pas encaissé avant l'inscription définitive le 12 septembre 2020*
- *Le montant du chèque sera déduit du tarif des cours lors de l'inscription définitive.*
- *En cas d'impossibilité d'inscription, votre chèque vous sera renvoyé par la poste à l'adresse fournie dans le formulaire.*

3. Consultez la liste des préinscrits

- La liste des pré-inscrits sera publiée le 9 septembre avec l'envoi d'un mail de rappel.
- Les *pré-inscrits seront classés dans l'ordre de priorité* (premier inscrit, premier placé, la date et l'heure d'inscription sont enregistrés avec le formulaire sur le serveur)
- *En cas de dépassement de nombre de places disponibles, il y aura la liste d'attente* (également classés dans l'ordre de priorité).

4. Participez au jour de la réunion d'information et de l'inscription définitive

- La réunion d'information et l'inscription auront lieu le 12 septembre 2020 à 14h30.
- *Votre présence est obligatoire* pour vous inscrire et soyez à l'heure pour la réunion.
- *Votre absence entraîne un déclassement en priorité vers la fin de la liste d'attente*, ce qui permet aux personnes sur la liste d'attente, présentes le jour même, de s'inscrire.
- *Même si vous êtes sur la liste d'attente ou que vous ne vous êtes même pas pré-inscrit, venez quand même à la réunion d'information*, on ne sait jamais ce qui va se passer, les places peuvent se libérer !
- *La priorité de l'inscription est accordée à ceux qui s'engagent à l'année le jour d'inscription.*
- Munissez-vous de votre chéquier ou l'espèce (en enveloppe et nous vous prions de faire l'appoint) pour effectuer le paiement pour l'inscription et l'adhésion.
 - Pas de virement bancaire / Pas de règlement en CB

LES DATES IMPORTANTES À RETENIR :

pré-inscription en ligne	du lundi 27 juillet au vendredi 4 septembre 2020
envoi des chèques (date limite)	le 4 septembre 2020 (la date du cachet faisant foi)
publication des listes des préinscrits	le mercredi 9 septembre
réunion & inscription définitive	le samedi 12 septembre à 14h30
début de cours (selon votre classe)	le samedi 19 septembre